

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	SAFETY SOLVENT 273201 539G	
Autres moyens d'identification		
Code du produit	1000019529	
Usage recommandé	Nettoyant	
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	W.E. Greer Ltd.	
Adresse	14704-119 Avenue Edmonton, Alberta T5L 2P1 Canada	
Téléphone	Assistance générale	1-780-409-1814
Courriel	Non disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	Emergency -US	1-866-836-8855
	Emergency - Outside US	1-952-852-4646
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Gaz sous pression	Gaz comprimé
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 2 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 2
Autres dangers	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Chlorure de méthylène		75-09-2	37.988
Trichloroéthylène		79-01-6	24.975
Perchloroéthylène		127-18-4	24.888
Essence minérale		8052-41-3	4.301
Dioxyde de carbone		124-38-9	4
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)		64742-88-7	3.2
Tétrachlorure de carbone		56-23-5	0.113
Autres composés sous les niveaux déclarables			0.535

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Peu probable du fait de la forme du produit. Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Aucuns connus.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Effectuer une mise à la terre et fixer les conteneurs lors du transfert du produit. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Lors du déplacement des bouteilles, même sur de courtes distances, utiliser un chariot (chariot de transport, chariot à main, etc.) conçu pour le transport de bouteilles. L'aspiration inverse de l'eau du contenant doit être évitée. Ne pas permettre le refoulement dans le contenant. Purger l'air du système avant d'introduire un gaz. Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 1.

Garder sous clef. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants entreposés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
Essence minérale (CAS 8052-41-3)	TWA	5000 ppm
	TWA	100 ppm
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)	TWA	25 ppm
	STEL	10 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	TWA	5 ppm
	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	174 mg/m3
		50 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3
		30000 ppm
Essence minérale (CAS 8052-41-3)	TWA	9000 mg/m3
		5000 ppm
		572 mg/m3
		100 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	678 mg/m3
	TWA	100 ppm 170 mg/m3 25 ppm
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)	STEL	63 mg/m3
	TWA	10 ppm 31 mg/m3 5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	537 mg/m3
	TWA	100 ppm 269 mg/m3 50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	25 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm
	TWA	5000 ppm
Essence minérale (CAS 8052-41-3)	STEL	580 mg/m3
	TWA	290 mg/m3
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm
	TWA	25 ppm
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)	TWA	2 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
Essence minérale (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm
	STEL	100 ppm
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	TWA	25 ppm
	STEL	10 ppm
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)	TWA	5 ppm
	STEL	25 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	TWA	10 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	50 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Essence minérale (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	100 ppm
	TWA	25 ppm
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)	STEL	3 ppm
	TWA	2 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	25 ppm
	TWA	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	TWA	174 mg/m3
		50 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3
	TWA	30000 ppm 9000 mg/m3
Essence minérale (CAS 8052-41-3)	TWA	5000 ppm 525 mg/m3
		100 ppm
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	STEL	685 mg/m3
	TWA	100 ppm 170 mg/m3
		25 ppm
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)	STEL	63 mg/m3
	TWA	10 ppm 31 mg/m3
		5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	STEL	1070 mg/m3
	TWA	200 ppm 269 mg/m3
		50 ppm

Valeurs biologiques limites
Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	0.3 mg/l	Dichlorométhane	Urine	*
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)	0.5 mg/l	Tétrachloroéthylène	Sang	*
	3 ppm	Tétrachloroéthylène	Air de fin d'expiration	*
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	15 mg/l	Acide trichloroacétique	Urine	*
	0.5 mg/l	Trichloroéthanol, sans hydrolyse	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz.

Forme Aérosol Gaz comprimé.

Couleur Non disponible.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 103.34 °C (218.02 °F) estimation

Point d'éclair 43.0 °C (109.4 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 12 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	19 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	604.08 °C (1119.35 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.895 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Chlorhydrique.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, Jours

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Souris	49000 mg/m ³ , 7 heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Chien ; Souris ; Lapin ; Rat	3000 ppm
Orale		
DL50	Chat ; Chien ; Souris ; Lapin ; Rat	> 1500 mg/kg
	Rat	3005 mg/kg
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Chat	> 6.4 mg/l, 6 heures
	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures > 4.3 mg/l, 4 heures > 0.1 mg/l, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	19031 mg/kg
Inhalation		
CL50	Chien ; Souris ; Lapin ; Rat	8450 ppm, 4 heures
	Rat	12500 ppm, 4 heures 1044 mg/l/4h
Orale		
DL50	Chien ; Souris ; Rat	2900 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Perchloroéthylène (CAS 127-18-4) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)

Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité

DICHLOROMÉTHANE (CAS 75-09-2)

Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

TÉTRACHLORÉTHYLÈNE (CAS 127-18-4)

Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

TÉTRACHLORURE DE CARBONE (CAS 56-23-5)

Probablement cancérigène pour l'homme.

TRICHLORÉTHYLÈNE (CAS 79-01-6)

Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

Effet cancérigène suspecté chez les humains.

Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)

Effet cancérigène détecté chez les animaux.

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)

Effet cancérigène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

2A Probablement cancérigène pour l'homme.

Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)

2A Probablement cancérigène pour l'homme.

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)

2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

I<1L: Consumer Commodity Cancérigène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Système respiratoire. Peau. Reins. Système nerveux central. Yeux. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	500.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1689.5 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	1250 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	140.8 - 277.8 mg/l, 96 heures
Perchloroéthylène (CAS 127-18-4)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	7.55 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	6.1 - 9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4.82 mg/l, 96 heures
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	100.0001 mg/L, 48 heures
Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	9.68 - 11.3 mg/l, 96 heures
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	2.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Flagfish (Jordanella floridae)	3.1 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Poisson	40.8933, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Chlorure de méthylène	1.25
Essence minérale	3.16 - 7.15
Perchloroéthylène	3.4
Tétrachlorure de carbone	2.83
Trichloroéthylène	2.61

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU AÉROSOLS, ininflammables
Classe de danger relative au transport
Classe 2.2
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage If <1L: Limited Quantity
Dangers environnementaux Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.

IATA

UN number UN1950
UN proper shipping name Aerosols, non-flammable
Transport hazard class(es)
Class 2.2
Subsidiary risk -
Label(s) 2.2
Packing group Not applicable.
Environmental hazards Yes
ERG Code 2L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1950
UN proper shipping name AEROSOLS
Transport hazard class(es)
Class 2.2
Subsidiary risk -
Label(s) 2.2
Packing group Not applicable.
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS Not available.
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Éviter le transport avec des véhicules où l'espace de chargement n'est pas séparé du poste de conduite. S'assurer que le chauffeur du véhicule connaît les risques potentiels liés à la cargaison et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident ou d'urgence. Avant de transporter des contenants du produit : S'assurer que les contenants sont solidement fixés. S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas. S'assurer que l'écrou du bouchon de vidange du robinet ou le capuchon protecteur (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer que le dispositif de protection du robinet (s'il y a lieu) est correctement installé. S'assurer une ventilation adéquate. S'assurer la conformité avec la réglementation applicable.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)

Substance d'usage restreint

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Montreal Protocol

Tétrachlorure de carbone (CAS 56-23-5)

Groupe II Annexe B 1.1

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	30-Novembre-2016
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.